

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1097

VENDREDI 29 MAI 2015

Dispensé de timbrage BREST CTC

Routes : sauver des vies

Moins de 2000 morts sur les routes en 2020, contre 3 500 aujourd'hui, voilà l'objectif que s'est fixé le gouvernement. Pour y parvenir, Bernard Cazeuneuve a annoncé toute une série de mesures, devant le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) comme une baisse de 90 à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée, qui va être expérimentée dès cet été pour une durée de 2 ans, sur trois tronçons routiers couvrant quatre départements (Drôme, Nièvre, Yonne et Haute-Saône).



Une priorité pour le ministère de l'Intérieur

Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 265 personnes ont perdu la vie sur les routes de France en avril 2015, contre 254 en avril 2014, soit 11 personnes tuées de plus et une hausse de 4,3%. Cette augmentation s'explique en partie par une hausse des accidents mortels de cyclomotoristes, de motocyclistes et, dans une moindre mesure, de celle des automobilistes.

Pour le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, « la sécurité routière est pour moi une priorité du même ordre que le combat contre le terrorisme ou la lutte contre la délinquance ».

Il faut se situer à rebours des approches dogmatiques et faire preuve de pédagogie pour emporter l'adhésion des citoyens : c'est à l'issue de cette expérimentation que des décisions pourront s'imposer à tous, parce que comprises par tous. Cette expérimentation de réduction de la vitesse s'accompagne de mesures plus préventives, notamment l'abaissement du taux légal d'alcoolémie à 0,2 g/l pour les conducteurs novices. En outre, pour éviter la consommation de stupéfiants les tests salivaires vont être développés.

Par ailleurs, l'obligation a été adoptée pour les entreprises de tenir un registre

des conducteurs sur leur parc automobile pour identifier les conducteurs ayant commis des infractions au code de la route et répercuter ainsi la perte de points. Il n'est en effet plus possible que certains automobilistes puissent s'affranchir des règles du code de la route sous prétexte qu'ils conduisent des véhicules professionnels. Aujourd'hui, entre 10 et 15% des flashes de radars concernent les flottes d'entreprise. Les sociétés s'acquittent des amendes, mais les salariés, faute d'être identifiés, ne perdent que très rarement des points.

En outre, afin de faciliter l'identification des conducteurs, le CNSR demande le développement des contrôles de radars dit « double face », flashant par l'arrière et l'avant. Là encore, il s'agit de briser le sentiment d'impunité de certains conducteurs.

Enfin, le décret étendant l'obligation de détenir un gilet de haute visibilité, déjà applicable aux automobilistes, aux conducteurs d'un véhicule à moteur à deux ou trois roues notamment, a été publié le 10 mai. Les conducteurs devront obligatoirement détenir un gilet le 1^{er} janvier 2016, afin de le porter en cas d'arrêt d'urgence et d'améliorer ainsi leur visibilité.

En savoir plus : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/>

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 28/05/2015



Sparadrap

L'adoption du mariage pour tous par les Irlandais montre à l'évidence que les motivations religieuses sont secondaires lorsqu'il s'agit, tout simplement, d'accorder les mêmes droits à tout le monde.

Mais le vote, par référendum, de la très catholique Irlande, confirme les manœuvres des opposants français : ils, et elles, ont fait passer pour religieux un combat qui n'était que politique, voire politicien. Les homophobes réactionnaires et les sarkozystes les plus dogmatiques se sont retrouvés pour une seule raison : mettre le maximum de personnes dans les rues, sans se soucier des conséquences.

Et maintenant, la promesse de l'abrogation de la loi Taubira reste collée aux doigts de Nicolas Sarkozy, comme le sparadrap à ceux du capitaine Haddock.
PS29

Chiffre de la semaine

50 millions d'euros

C'est le montant consacré chaque année, à partir de 2015, à la lutte contre le décrochage scolaire qui touche 140 000 jeunes chaque année.